



CARTE DE RÉSIDENT EN ZONE BLEUE

QUARTIER SAINT ANDRÉ

1 : Demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Véhicule 1	Véhicule 2
Marque :	Marque :
Modèle :	Modèle :
Immatriculation :	Immatriculation :

2 : Justificatifs à fournir :

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité, téléphonie fixe, assurance habitation en cours de validité).

Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le demandeur.

- Copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule mentionné. Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident.

À défaut, une mention explicative devra être indiquée en remarque particulière, ci-dessous (emménagement récent, attestation hébergement, véhicule de société, etc.)

- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)

3 : Remarques particulières :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 : Conditions d'usage :

- **Seules Les habitants/résidents des rues et portions de rues concernées par la zone bleue** peuvent bénéficier de ladite carte de résident,
- La ou les cartes sont délivrées gratuitement par la ville de Mont-Saint-Aignan, dans la limite de deux véhicules par foyer fiscal,
- La carte doit être **renouvelée tous les 2 ans** à l'initiative de l'utilisateur.

 **Ce renouvellement doit être accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.**

- Lors du stationnement **la carte doit être positionnée sur la face interne du pare-brise** de façon à être visible de l'extérieur pour permettre le contrôle par les agents de la police municipale,

Elle permet à son titulaire de bénéficier des dispositions relatives au stationnement résidentiel :

- ♦ Dans la zone bleue du quartier Saint-André pour garantir un emplacement précisément localisé.
- ♦ Dans la limite réglementaire en vigueur à Mont-Saint-Aignan (**7 jours en un même point de la voie publique**) au-delà de laquelle les dispositions sur le stationnement abusif s'appliquent (**contravention et mise en fourrière**).

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, avoir pris connaissance des conditions du stationnement résidentiel en zone bleue et s'engage à restituer la carte résident qui lui aura été délivrée au poste de police municipale de Mont-Saint-Aignan, en cas de déménagement hors de la zone concernée ainsi qu'en cas de changement de véhicule.

Date :

Signature